

## L'ANNÉE POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

---

### Titre

---

L'année politique, économique et sociale

### Auteur(s)

---

DANIEL André de 1874 à 1906

DEBY Marc (Directeur de la rédaction)

### Date

---

1ère publication : 1874 à 1906

Nouvelle publication : depuis 1944

### Éditeur(s)

---

Événements et Tendances (depuis 1991) .

### Support

---

Papier

### Type de document

---

Revue

### Périodicité

---

Annuelle

### Source du droit

---

Législation

### Domaines du droit

---

Droit public

Droit international et européen

### Contenu

---

-Développements qui relatent, commentent et analysent les faits marquants de la vie économique, politique et sociale française.

- Chronologie mois par mois d'événements dans ces domaines
- Autres domaines : Union européenne, relations internationales

## Type de classement

---

Systématique et chronologique.

Division en 4 parties :

- Politique intérieure
- Union européenne
- Relations internationales
- Politique économique et sociale

## Clefs d'utilisation

---

Un sommaire en début d'ouvrage.

Un index alphabétique en fin d'ouvrage.

Chaque partie est divisée en mois, elle est précédée d'une chronologie.

## Notes

---

Historique :

L'année politique (1874 - 1906)

L'année politique (1944 - 1963)

L'Année politique, économique, sociale et diplomatique en France (1964-1979)

L'Année politique, économique et sociale en France (1980 - 1989)

L'Année politique, économique et sociale (depuis 1990)

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (Bibliothèques de l'Université de Toulouse 1 Capitole)  
mise à jour par Laurence BAUDET (SCD Lyon 3)

## Date de création

---

01-10-2015

## Date de mise à jour

---

18-09-2018

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).